

Ce bill fiscal prouve également que les mesures dont la Chambre a été saisie ont imposé une limite aux programmes sociaux. Les allocations familiales ne sont plus indexées sur le taux d'inflation, pas plus que les pensions de la vieillesse. Le gouvernement s'est protégé contre toute hausse excessive de la demande en matière de contrats et de programmes sociaux.

Qu'on me permette d'établir une comparaison. L'on calcule qu'il en coûterait 2 milliards de dollars pour mettre sur pied un régime de pensions qui soit conforme aux principes actuariels et qui se compare avantageusement aux meilleurs régimes offerts dans le monde, par exemple en Suède et en Allemagne de l'Ouest. De la sorte, quand prennent fin ses années actives, un travailleur se voit verser une pension équivalente à 80 p. 100 de ses gains. L'on calcule donc que cela coûterait à l'État 2 milliards de dollars. N'est-ce pas choquant?

Ce gouvernement a dépensé sans hésiter 6 milliards pour faire l'acquisition de stations-service un peu partout dans le pays et ainsi donner suite au Programme énergétique national qui a été ridiculisé par tous et nous a fait une réputation dont nous serons affublés pendant encore un quart de siècle. Or, ces dépenses n'ont pas créé un seul nouvel emploi, ni entraîné la découverte d'un seul nouveau baril de pétrole. Elles ont été parfaitement inutiles. Le gouvernement, a gaspillé 6 milliards, c'est-à-dire trois fois plus qu'il n'en coûterait pour mettre sur pied un programme universel destiné à assurer pleinement l'avenir de toute personne qui a fait partie de la main-d'œuvre active du Canada. Voilà pourquoi je ne reproche pas au gouvernement de percevoir des impôts, mais plutôt de dépenser à tort et à travers les recettes ainsi accumulées.

En réalité, le gouvernement impose les démunis. Il a plafonné l'augmentation des allocations familiales et des pensions de vieillesse, et il supprime progressivement les indemnités versées aux travailleurs du Nord. Mais il n'a pas oublié de dûment récompenser ses partisans. Ainsi, M. Gillespie n'aura aucun mal à traverser sans encombre ces temps difficiles pour tous. Car les libéraux d'en face savent fort bien comment récompenser leurs amis. Sur les 24 millions de Canadiens qui peuplent notre pays, seul un petit nombre sont des amis des libéraux et ce cercle d'amis tend à se resserrer tandis que la société juste est de plus en plus juste à l'égard des libéraux.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable représentante de South West Nova (M^{lle} Campbell)—Les pêches—La cession des stocks non excédentaires à la Communauté économique européenne; le député de York-Nord (M. Gamble)—L'impôt sur le revenu—La proposition de fixer le montant du loyer en fonction du revenu—L'utilisation des déclarations d'impôt. b) Les renseignements

Impôt sur le revenu

auxquels les propriétaires auraient accès; et le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—L'énergie—On demande de laisser baisser le prix du pétrole. b) Le prix de l'essence.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATIONS DE LA LÉGISLATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, le projet de loi C-139 est certainement l'un des plus compliqués dont nous ayons été saisis au cours de cette session du Parlement. Ce volumineux projet de loi tendant à modifier la législation fiscale, compte, comme certains députés l'ont déjà souligné, quelque 294 pages. Pourtant, le ministre des Finances demande à la Chambre de le parcourir rapidement, car il juge que les divers conseillers fiscaux ont besoin de ce projet de loi, afin de remplir leurs obligations envers les Canadiens, et tout délai dans son adoption retardera d'autant les remboursements d'impôt sur le revenu.

Le ministre n'a pas entièrement tort de demander que nous prenions une décision sur ce projet de loi fiscal. On a jeté tellement de confusion depuis quelques années par la présentation de budgets qui ont été suivis d'exposés financiers qui modifiaient telle ou telle mesure ou annulaient ceci ou cela que très peu de Canadiens, même les experts dans ce domaine, peuvent prétendre comprendre à fond les lois fiscales. En ce sens, ce projet de loi s'impose pour apporter les éclaircissements voulus.

Les parlementaires qui ont débattu ce projet de loi s'inquiètent énormément de sa complexité; il est tout simplement trop volumineux pour être adopté en bloc. Ce qui risque d'arriver dans le cas de ce projet de loi, c'est que les députés, exaspérés et pressés par le temps, l'adoptent sans savoir exactement ce qu'il contient. N'oublions pas qu'il a fallu aux fonctionnaires quelque 389 jours pour le rédiger. Il tient compte des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu présentées dans le budget de novembre 1981, l'exposé budgétaire de décembre 1981, le budget de juin 1982 et l'exposé financier d'octobre 1982. Cela représente le travail de deux ministres des Finances. Nous avons besoin d'un meilleur calendrier de préparation et d'étude de ces projets de loi. Il faut continuer à améliorer la réforme parlementaire que nous venons d'adopter. Nous en sommes encore à étudier les mesures législatives qui découlent de documents budgétaires vieux de plus de 15 mois.